

point de vue hygiénique, aujourd'hui, qu'en 1874 ? Non, s'il faut en croire et la statistique vitale et le digne curé de Notre-Dame qui attirait dernièrement l'attention du public sur les terribles ravages faits dans nos familles par les maladies qui paraissent s'attaquer davantage à nos enfants. A l'œuvre donc ! et je crois devoir vous promettre que tous mes efforts tendront à rendre de plus en plus efficace les travaux de notre bureau de santé. »

Espérons qu'on ne s'en tiendra pas à cette déclaration et que nous allons entrer dans l'ère des réformes sanitaires dont notre ville a tant besoin. Le mot d'ordre est donné, passons vigoureusement à l'action

Dr. BEAUSOLEIL,

REFORMES SANITAIRES.

N'ayez crainte, lecteur, il ne s'agit pas ici de déchirement social, nous n'avons en vue que l'amélioration pacifique, graduelle de la condition sanitaire de notre ville.

La Commission d'Hygiène Municipale est finalement constituée. Elle se compose de sept échevins dont l'intelligence, l'énergie et le dévouement ne sauraient être mis en doute. Ce sont Messieurs :

Gray, président ; Mooney, Mount, Berger, Tansay, Beausoleil et Roy.

C'est par nous, c'est par notre vote, qu'ils sont arrivés au poste de confiance qu'ils occupent. Le zèle ne leur fera pas défaut, mais ils auront besoin d'être secondés, encouragés, excités quelquefois. L'élection n'est qu'un des premiers pas, il faut de plus que le public s'associe à leur œuvre. Pourquoi rester indifférent, lorsqu'ils s'agitent pour un noble but ? N'est-ce pas à la promotion des intérêts communs qu'ils travaillent ? Leur influence sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus fortement appuyée par l'opinion publique. En notre

qualité de citoyen, électeur, on nous permettra de dire candidement notre opinion au sujet du département d'Hygiène civique et des réformes sanitaires que Montréal a droit d'obtenir.

Ce n'est un secret pour personne que le Bureau d'Hygiène tel qu'actuellement constitué ne possède pas la confiance qu'il devrait commander dans notre public. A quoi cela est-il dû ? Y a-t-il manque d'unité d'action ? Est-ce que, par hasard, les pouvoirs des chefs du département ne seraient pas clairement définis ? N'existe-t-il pas des divisions intestines qui rendent stériles les efforts des subalternes ? Y a-t-il incompétence quelque part ? Si quelque-une de ces causes est reconnue, n'est-il pas temps, grand temps, de la faire disparaître par une réorganisation complète du service, sur des bases larges et durables ? L'heure des tâtonnements est passée. Le moment est grave et solennel, la santé et la vie d'un grand nombre de citoyens vont dépendre de l'action du Comité d'Hygiène. Notre population est décimée par des maladies épidémiques redoutables. La diphtérie, la fièvre typhoïde, la scarlatine et la rougeole sont nos hôtes assidus familiers. Il y a plus, le choléra est à nos portes et on ne délibère même pas ! C'est le temps ou jamais de crier : *caveant consules !*

Au cours ordinaire des choses, celui qui veut exercer une profession, doit, d'abord, faire sa cléricature, prendre ses degrés, obtenir sa licence. En France, les Officiers de santé sont « des médecins d'un ordre inférieur qui n'ont pas, » il est vrai, le diplôme de docteur, mais qui ont fait les études spéciales à la profession qu'ils ont embrassée. Ici, il en est tout autrement. Avec un brin d'influence, un front dur et